



Présentation

Carrier Global Corporation, y compris chacune de ses divisions, unités commerciales et filiales (collectivement, « Carrier »), s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière d'éthique et de conduite des affaires. Comme indiqué dans notre Code d'éthique, les employés de Carrier doivent se conformer à la loi, honorer leurs engagements, agir de bonne foi, défendre les valeurs de Carrier, chercher à promouvoir les intérêts des parties prenantes, communiquer ouvertement et efficacement et se tenir responsables.

Nos fournisseurs sont essentiels à notre succès, et afin de fournir des produits et services de qualité supérieure de manière responsable, nous exigeons de nos fournisseurs (ci-après « Vous ») de répondre à nos attentes en matière d'éthique et de conformité. Pour démontrer davantage notre engagement envers votre succès, Carrier organise chaque année des conférences mondiales et régionales des fournisseurs au cours desquelles nous communiquons nos attentes concernant l'éthique et d'autres valeurs clés de notre entreprise, y compris la durabilité.

Ce Code de conduite des fournisseurs (le « Code ») énonce nos attentes pour chacun de nos fournisseurs de produits et de services et s'aligne sur les attentes que nous maintenons pour nos propres administrateurs, dirigeants, employés et représentants. Carrier comprend et s'attend à ce que nos fournisseurs de produits et de services aient leurs propres codes internes d'éthique et de conduite. Par conséquent, ce code ne se veut pas une liste exhaustive de toutes les exigences en matière d'éthique et de conduite commerciale.

Il vous incombe de vous assurer que vos administrateurs, dirigeants, employés, représentants et partenaires d'affaires comprennent et respectent les attentes énoncées dans le présent code.

Avertissement général : Les attentes énoncées dans ce Code ne sont pas destinées à entrer en conflit avec ou à modifier les termes et conditions de vos contrats avec Carrier. Si une exigence contractuelle est plus restrictive que le présent code, vous devez vous conformer à l'exigence contractuelle plus restrictive. À titre d'exemple seulement, pour les fournisseurs soutenant les contrats du gouvernement américain, les exigences du FAR 52.203-13, Code d'éthique et de conduite des entrepreneurs, s'appliquent également. Ce Code prévoit également que les lois de différentes juridictions s'appliqueront en fonction des circonstances spécifiques et ce Code n'est pas destiné à empêcher Carrier d'exercer des droits ou des privilèges disponibles en vertu de la loi applicable dans une juridiction spécifique.

Conformité aux lois

À tout le moins, vous devez respecter pleinement toutes les lois et réglementations applicables à l'exploitation de votre entreprise et à votre relation avec Carrier.



Qualité et santé et sécurité environnementales

Vos produits et services doivent être conçus, produits et livrés en tenant compte en premier lieu de la sécurité et de la santé de vos employés et consommateurs. Vous devez avoir des processus d'assurance qualité pour détecter, communiquer à Carrier et corriger les défauts afin d'assurer la livraison de produits et de services qui répondent ou dépassent la qualité contractuelle ainsi que les exigences légales et réglementaires.

Les exigences. Toutes les opérations d'inspection et de test requises doivent être effectuées correctement par des individus dûment autorisés et qualifiés, et toutes les certifications nécessaires doivent être remplies avec précision.

Vous devez vous conformer à toutes les lois, réglementations et directives applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité; et mener vos opérations de manière à protéger l'environnement, à minimiser les déchets, les émissions, la consommation d'énergie et l'utilisation de matières préoccupantes. Vous devez également assurer des environnements de travail sûrs et sains pour vos employés et vos invités d'affaires.

Un système de gestion de la santé et de la sécurité solide doit être mis en place pour garantir la sécurité sur le lieu de travail, prévenir les blessures ou les menaces pour toute personne présente sur vos locaux ou chantiers, et enquêter sur tous les incidents signalés. Cela signifie (a) Suivre toutes les directives de sécurité, politiques et lois, y compris les règles et règlements locaux concernant le nombre maximum d'heures travaillées par jour et par semaine, ainsi que le temps de repos requis -- conformément aux principes des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) applicables; (b) Veiller les uns sur les autres et aider les autres à travailler en toute sécurité; (c) Interdire les drogues, l'alcool, les armes ou la violence sur le lieu de travail; (d) Respecter toutes les procédures de sécurité physique, y compris l'accès aux installations et l'utilisation des badges d'employé; et (e) Signaler rapidement toutes les blessures, dangers, menaces et quasi-accidents afin qu'ils puissent être enquêtés, traités et évités à l'avenir.

Concurrence Équitable et Respect des Règles du commerce

Vous devez vous concurrencer uniquement sur la valeur et les performances de vos produits et services.

Vous ne devez pas verser de pot-de-vin, quel qu'en soit le montant, à quiconque, n'importe où, pour quelque raison que ce soit, que ce soit au nom de Carrier, de votre part ou au nom d'autres. En conséquence, vous ne devez jamais offrir, promettre, autoriser ou fournir, directement ou indirectement, quoi que ce soit de valeur (y compris des cadeaux d'affaires ou des courtoisies) dans l'intention ou avec l'effet d'inciter quiconque (y compris un client de Carrier, un employé de Carrier ou un fournisseur de niveau supérieur ou de sous-niveau) à renoncer à ses devoirs et à fournir un avantage commercial déloyal à Carrier, à vous ou à d'autres. Cela inclut les paiements de facilitation (par exemple, des paiements visant à accélérer ou garantir l'exécution d'une action



administrative courante, comme l'obtention d'un visa ou le dédouanement).

Vous ne devez pas vous engager dans une conduite anticoncurrentielle pour quelque raison que ce soit, que ce soit au nom de Carrier, de votre part ou au nom d'autres. En conséquence, vous ne devez jamais truquer les offres, fixer les prix, ou allouer des clients ou des marchés, ou échanger des informations sensibles sur la concurrence de Carrier ou les vôtres (par exemple, prix, coût, production, etc.) avec les concurrents de Carrier ou vos concurrents. Vous devez également vous abstenir d'abuser de votre pouvoir de marché, que ce soit pour votre bénéfice ou pour le bénéfice d'autrui, en refusant de traiter, en vous livrant à des pratiques de prix prédatrices ou discriminatoires, en conditionnant la vente ou la fourniture d'un produit ou d'un service particulier avec celui d'un autre produit ou service, ou en adoptant des tactiques abusives similaires.

Vous ne devez pas vous livrer à d'autres pratiques commerciales trompeuses ou déloyales, que ce soit au nom de Carrier, en votre nom ou au nom d'autrui. Par conséquent, vous ne devez jamais faire de fausses déclarations concernant les produits ou services de Carrier, vos produits ou services, ou les produits ou services d'autrui. De même, vous ne devez jamais dénigrer Carrier, les concurrents de Carrier ou vos concurrents, ni leurs produits ou services.

Conflit d'intérêts

Vous devez éviter tout conflit d'intérêts ou toute situation donnant l'apparence d'un conflit d'intérêts dans vos relations avec Carrier. Vous devez signaler à Carrier tout cas impliquant des conflits d'intérêts réels ou apparents entre vos intérêts et ceux de Carrier, par exemple lorsqu'un de vos employés (ou un proche de l'un de vos employés) a une relation personnelle avec un employé de Carrier qui peut prendre des décisions ayant une incidence sur votre entreprise, ou lorsqu'un employé de Carrier a une propriété ou un intérêt financier dans votre entreprise.

Conformité au commerce international

Vous devez mener vos activités dans le strict respect de toutes les lois et réglementations applicables régissant

(a) l'exportation, la réexportation et le retransfert de biens, de données techniques, de logiciels et de services; (b) l'importation de biens; (c) les sanctions économiques et les embargos; et (d) les exigences antiboycott des États-Unis.

Marchés Publics

Vous devez prendre soin de respecter les règles uniques et spéciales qui s'appliquent à la passation de contrats avec les États-Unis. Gouvernement. Si vous êtes impliqué dans un contrat avec Carrier pour le compte du gouvernement des États-Unis, vous devez en tout temps respecter les règles établies par ce dernier pour une concurrence loyale et honorer les restrictions applicables aux États-Unis. Les employés du gouvernement (par exemple, la réception de cadeaux et d'emplois), livrent des produits et des services conformes aux spécifications, aux lois et aux



règlements, respectent les exigences comptables et de tarification du gouvernement, ne réclament que les coûts autorisés, garantissent l'exactitude des données soumises et se conforment à toutes les autres exigences applicables aux États-Unis. Exigences gouvernementales.

Protection de l'information

Vous devez respecter les droits de propriété légitimes et les droits de propriété intellectuelle de Carrier et d'autres. Vous devez prendre les précautions appropriées pour protéger les informations sensibles, y compris les informations confidentielles, exclusives et personnelles. Vous ne devez pas utiliser ces informations à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été fournies, à moins que le propriétaire des informations ne fournisse une autorisation préalable.

Exactitude des dossiers et des soumissions

Vous devez tenir des registres et des documents comptables qui reflètent fidèlement et intégralement toutes les transactions liées aux activités de Carrier. Par ailleurs, toutes vos soumissions adressées à Carrier, à ses clients ou aux autorités réglementaires doivent être rigoureusement exactes et complètes. Vous ne devez jamais faire d'entrée dans vos livres et dossiers ni modifier, dissimuler ou détruire un document pour déformer un fait, une circonstance ou une transaction liée aux affaires de Carrier.

Non-discrimination

Vous devez traiter vos employés et partenaires commerciaux existants et potentiels de manière équitable, uniquement en fonction du mérite et d'autres facteurs liés à vos intérêts commerciaux légitimes, et sans tenir compte de la race, de la religion, de la couleur, de l'âge, du sexe, de l'identité ou de l'expression de genre, de l'orientation sexuelle, de l'origine nationale, de l'état matrimonial, du statut de vétéran ou du handicap, ou de toute autre caractéristique protégée par la loi applicable, conformément à la politique de Carrier et en ligne avec les principes des conventions de l'OIT applicables.

Liberté d'association

Vous devez reconnaître le principe de la liberté d'association et le droit à la négociation collective tels qu'ils existent en vertu des lois applicables dans les pays où vous opérez.

Rémunération équitable

Vous devez payer vos employés équitablement et vous devez vous conformer à toutes les réglementations applicables relatives aux salaires, aux heures de travail et aux avantages sociaux légalement mandatés. Une telle rémunération et ces avantages sociaux devraient être suffisants pour attirer et retenir des talents qualifiés pour soutenir votre entreprise. La documentation concernant les termes et conditions d'emploi (tels que la rémunération et les avantages) doit être fournie aux employés, et le paiement des heures supplémentaires doit être à un taux majoré/plus



élevé. De plus, il ne devrait pas y avoir de réduction du taux de salaire standard pour des raisons disciplinaires.

Travail des enfants

Vous devez vous assurer que le travail des enfants n'est pas utilisé dans l'exécution de votre travail, qu'il soit ou non lié aux activités de Carrier, conformément à la politique de Carrier et aux principes des conventions applicables de l'OIT. Le terme « enfant » désigne toute personne âgée de moins de l'âge légal minimum pour l'emploi dans le lieu où le travail est effectué.

Travail forcé et traite des êtres humains

Vous ne devez pas vous engager dans l'utilisation de travail forcé ou obligatoire défini comme tout travail ou service qui est exigé de toute personne sous la menace de toute pénalité et pour lequel la dite personne ne s'est pas offerte volontairement conformément à la politique de Carrier, en conformité avec les lois applicables et en ligne avec les principes des conventions de l'OIT applicables. D'autres formes de travail forcé ou obligatoire inadmissible comprennent, sans s'y limiter, le travail servile, le travail sous contrat, le travail pénitentiaire involontaire, l'esclavage ou la traite des êtres humains.

Harcèlement et comportement abusif

Vous devez partager notre engagement à fournir un milieu de travail exempt de harcèlement, d'intimidation, de menaces et de violence. Le harcèlement fait référence à des paroles ou à des actions qui créent un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant. Que ce soit en personne ou en ligne, le harcèlement n'est pas seulement ce qui est intentionné, mais aussi comment les autres le perçoivent. Cela peut être (a) Ce qu'une personne dit ou écrit, y compris des insultes, des blagues ou des stéréotypes raciaux, ethniques ou basés sur le genre, ainsi qu'un langage menaçant, bruyant ou abusif; (b) Ce qu'une personne fait, comme toucher sans invitation, faire des avances sexuelles; bloquer intentionnellement le chemin de quelqu'un, ignorer quelqu'un ou humilier délibérément quelqu'un, (c) Ce qu'une personne affiche, comme placer des photos obscènes ou des slogans dérogatoires sur un poste de travail ou les partager électroniquement.

Interdiction de pollution environnementale nuisible

Vous ne devez pas causer de changement de sol nuisible, de pollution de l'eau, de pollution de l'air, de pollution sonore ou de consommation excessive d'eau qui :

- Altère de manière significative les bases naturelles de la préservation et de la production de nourriture;
- Empêche l'accès à une eau potable propre et sûre;
- Entrave l'accès d'une personne à des installations sanitaires ou les détruit; ou
- Nuit à la santé d'une personne.



Violation illégale des droits fonciers

Vous devez interdire toute expulsion illégale ou prise illégale de terres, forêts et/ou eaux dans l'acquisition, le développement ou l'utilisation de terres, forêts et eaux dans vos opérations commerciales.

Utilisation abusive des forces de sécurité

Vous ne devez pas recourir à des forces de sécurité privées ou publiques si celles-ci ne sont pas suffisamment formées ou contrôlées, ou si elles représentent une menace pour la santé ou la vie des personnes. Les forces de sécurité ne peuvent pas avoir recours à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les forces de sécurité ne peuvent pas porter atteinte au droit des employés à la liberté d'association.

Production utilisant le mercure

Vous devez respecter les interdictions applicables sur l'utilisation du mercure et des composés du mercure, la fabrication de produits contenant du mercure et le traitement des déchets de mercure conformément à la Convention de Minamata sur le mercure du 10 octobre 2013, telle que modifiée.

Production ou utilisation de produits chimiques dangereux

Les produits chimiques et autres matières connexes présentant un danger s'ils sont rejetés dans l'environnement devraient être identifiés et gérés de manière à assurer l'utilisation, la manipulation et le mouvement uniquement conformément à la législation applicable, y compris l'article 3 et l'article 6 de la Convention de Stockholm du 23 mai 2001 sur les polluants organiques persistants. Les déchets doivent être manipulés, collectés, exportés, stockés et éliminés conformément à la législation applicable, y compris la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination du 22 mars 1989.

Signalement anonyme et signalement d'une inconduite

Nous nous attendons à ce que vous fournissiez à vos employés et à vos partenaires commerciaux un accès à des canaux de signalement adéquats pour soulever des questions ou des préoccupations juridiques ou éthiques, y compris, sans s'y limiter, des rapports d'une violation du présent Code par vous ou vos partenaires commerciaux, sans crainte de représailles, y compris des opportunités de signalement anonyme.

Si vous prenez connaissance d'une inconduite liée aux activités de Carrier commise par un employé de Carrier, l'un de vos employés ou des employés de vos fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux, nous nous attendons à ce que vous en informiez rapidement Carrier.



Vous pouvez contacter le service Global Ethics & Compliance de Carrier à CarrierHQ_Compliance@carrier.com, ou, si vous préférez contacter Carrier de manière anonyme, vous pouvez utiliser notre programme de signalement anonyme. Des renseignements sur le Programme sont disponibles sur le site Web de Carrier à l'adresse <https://corporate.carrier.com/reporting>.

Vous devez rapidement enquêter sur les rapports de problèmes ou de préoccupations juridiques ou éthiques.

Programme d'éthique et de conformité

En fonction de la taille et de la nature de votre entreprise, vous devez disposer de systèmes de gestion, d'outils et de processus en place qui (a) garantissent le respect des lois, règlements et exigences applicables énoncés dans ce Code; (b) favorisent la sensibilisation et l'engagement envers des pratiques commerciales éthiques, y compris, sans s'y limiter, les attentes énoncées dans ce Code; (c) facilitent la découverte, l'enquête, la divulgation (à Carrier et à d'autres, le cas échéant) et la mise en œuvre d'actions correctives en temps opportun pour les violations de la loi, des règlements ou des attentes énoncées dans ce Code; et (d) fournissent une formation à vos employés sur les exigences de conformité, y compris les attentes énoncées dans ce Code.

Vos fournisseurs et partenaires d'affaires

Si votre contrat avec Carrier vous interdit de céder, de déléguer ou de sous-traiter vos obligations, nous nous attendons à ce que vous vous conformiez strictement à cette interdiction.

Si votre contrat avec Carrier vous permet de céder, de déléguer ou de sous-traiter vos obligations ou d'acheter des produits ou services d'autres personnes qui seront incorporés dans des produits ou services acquis par Carrier auprès de vous, nous nous attendons à ce que vous sélectionniez soigneusement vos fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux, et que vous effectuiez une diligence raisonnable, un audit et une surveillance pour prévenir et détecter les fautes. Vous devez transmettre les principes énoncés dans ce Code à ces fournisseurs ou autres partenaires commerciaux et nous vous tiendrons responsables de garantir la conformité de vos fournisseurs ou autres partenaires commerciaux.

Conformité au Code

Vous permettrez à Carrier et/ou à ses représentants d'évaluer votre conformité aux attentes énoncées dans ce Code lors de l'exécution de travaux pour Carrier, y compris l'inspection sur site des installations et l'examen des livres, dossiers et autres documents associés. Vous devez également fournir à Carrier, sur demande, des informations et des certifications supplémentaires démontrant la conformité.

Vous devez vous assurer que Carrier a le droit d'évaluer la conformité de vos fournisseurs et d'autres partenaires commerciaux avec les attentes énoncées dans ce code lors de l'exécution de



travaux pour Carrier, y compris l'inspection sur site des installations et l'examen des livres, dossiers et autres documents associés. Vous devez vous assurer que vos fournisseurs et autres partenaires commerciaux fourniront à Carrier, sur demande, des informations et des certifications supplémentaires démontrant la conformité.

En cas d'acte répréhensible, vous coopérerez pleinement à toute enquête connexe menée par Carrier. Vous veillerez à ce que vos fournisseurs et autres partenaires commerciaux coopèrent également pleinement si une telle enquête concerne leur performance.

Vous (et vos partenaires commerciaux) devez corriger toute non-conformité identifiée lors des évaluations. Carrier n'assume aucune obligation de surveiller ou d'assurer le respect du présent Code, et vous reconnaissez et acceptez que vous êtes seul responsable du respect intégral du présent Code par vos administrateurs, dirigeants, employés, représentants et partenaires commerciaux.

Pour toute question ou préoccupation concernant ce Code, y compris son application à des circonstances spécifiques en lien avec la performance de votre organisation pour Carrier, ou des manquements présumés de votre organisation à satisfaire ces attentes dans l'exécution de travaux pour Carrier, veuillez contacter le service Global Ethics & Compliance de Carrier à CarrierHQ_Compliance@carrier.com ou, si vous préférez contacter Carrier de manière anonyme, vous pouvez utiliser notre programme de signalement anonyme. Des renseignements sur le Programme sont disponibles sur le site Web de Carrier à l'adresse <https://corporate.carrier.com/reporting>.